

Distr.
LIMITEE

A/AC.237/L.20
15 février 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION D'UNE
CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Neuvième session
Genève, 7-18 février 1994
Point 7 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE SUR SA NEUVIEME SESSION TENUE A GENEVE

Projet de rapport

Rapporteur : M. Maciej SADOWSKI (Pologne)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION	1 - 5	4
II. QUESTIONS D'ORGANISATION	6 - 17	5
A. Adoption de l'ordre du jour	6	5
B. Organisation des travaux	7 - 8	6
C. Election du bureau	9 - 10	6
D. Participation	11 - 16	7
E. Documentation	17	7

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
III. COMMUNICATIONS NATIONALES ET AUTRES DECLARATIONS .	18 - 21	8
A. Communications nationales	18 - 19	8
B. Autres déclarations	20 - 21	8
IV. QUESTIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS	22 - 24	8
A. Questions méthodologiques		9
B. Premier examen des informations communiquées par chacune des Parties visées à l'annexe I de la Convention		9
C. Les fonctions des organes subsidiaires créés par la Convention		9
D. Examen des engagements prévus à l'article 4, par. 2 a) et 2 b), afin de déterminer s'ils sont adéquats		9
E. Critères relatifs à une application concertée de la Convention		9
V. QUESTIONS RELATIVES AUX DISPOSITIONS PRISES CONCERNANT LE MECANISME FINANCIER ET L'OCTROI D'UN CONCOURS TECHNIQUE ET FINANCIER AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT PARTIES A LA CONVENTION	25 - 37	9
A. Application de l'article 11 (Mécanisme financier), par. 1 à 4		10
B. Octroi d'un concours technique et financier aux pays en développement Parties à la Convention	27 - 37	10
VI. QUESTIONS REGLEMENTAIRES, INSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES		11
A. Règlement intérieur de la Conférence des Parties		11
B. Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions voulues pour son fonctionnement .		11
VII. ETAT DE LA CONVENTION : RATIFICATION	38 - 41	12

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
VIII. EXAMEN DES ACTIVITES DU SECRETARIAT INTERIMAIRE, Y COMPRIS DES FONDS EXTRABUDGETAIRES		12
IX. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE SUR SA NEUVIEME SESSION		12

Annexes

- I. Décisions adoptées par la Commission à sa neuvième session
- II. Liste des documents dont le Comité était saisi à sa huitième session

I. OUVERTURE DE LA SESSION

1. La neuvième session du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques s'est tenue à Genève du 7 au 18 février 1994. La session a été convoquée en application des paragraphes 6 et 7 de la résolution 47/195 de l'Assemblée générale et conformément au calendrier recommandé par le Comité à sa huitième session (voir A/AC.237/41, par. 119).
2. Le Président du Comité, M. Raúl Estrada-Oyuela, a ouvert la session, à la 1ère séance plénière, le 7 février 1994. Il a souhaité la bienvenue aux participants et il a noté que depuis la dernière session, le cinquantième instrument de ratification de la Convention avait été reçu. La Convention entrerait en vigueur le 21 mars 1994. Il devenait donc encore plus urgent de résoudre plusieurs des questions dont le Comité était saisi si l'on voulait que le travail préparatoire soit achevé avant la première session de la Conférence des Parties en mars 1995. Il a félicité le Secrétaire exécutif et ses collaborateurs pour la documentation soumise à la session, qui était d'excellente qualité et faciliterait beaucoup le travail du Comité.
3. En souhaitant la bienvenue à tous les participants, le Secrétaire exécutif a regretté qu'il n'ait pas été possible de financer la participation d'un aussi grand nombre de représentants de pays qu'aux sessions précédentes car les contributions reçues étaient insuffisantes. Il a ensuite présenté la documentation établie pour la session en appelant l'attention sur les domaines dans lesquels le Comité devrait prendre des décisions à la présente session, sur les questions portant sur l'évolution future de la Convention et sur les différentes options institutionnelles possibles pour le secrétariat permanent de la Convention.
4. Le Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), M. Bert Bolin, a rendu compte des travaux du Groupe depuis la dernière session du Comité, mentionnant à cette occasion plusieurs progrès réalisés dans la connaissance scientifique du réchauffement de la planète. Ses collègues et lui-même se tenaient à la disposition du Comité, en particulier pour l'aider à examiner les méthodes applicables pour inventorier les émissions de gaz à effet de serre et leur absorption.
5. Le Président du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer une convention sur la diversité biologique, M. Vicente Sánchez, a fait une déclaration à l'invitation du Président du Comité. Il a noté que la

Convention sur la diversité biologique comme la Convention-cadre sur les changements climatiques étaient le résultat de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'était tenue au Brésil en 1992 et qu'elles avaient toutes deux le même objectif, à savoir mieux préserver l'environnement et utiliser les ressources naturelles d'une manière durable. Il a souhaité au Comité de mener à bien avec succès les tâches qui l'attendaient.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Adoption de l'ordre du jour

6. A sa 1ère séance plénière, le 7 février, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après 1/ :

1. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour
 - b) Organisation des travaux
 - c) Election du bureau
2. Questions relatives aux engagements (Groupe de travail I) :
 - a) Questions méthodologiques
 - b) Premier examen des informations communiquées par chacune des Parties visées à l'annexe I de la Convention
 - c) Les fonctions des organes subsidiaires créés par la Convention
 - d) Examen des engagements prévus à l'article 4, paragraphes 2 a) et 2 b), afin de déterminer s'ils sont adéquats
 - e) Critères relatifs à une application concertée de la Convention
3. Questions relatives aux dispositions prises concernant le mécanisme financier et l'octroi d'un concours technique et financier aux pays en développement Parties à la Convention (Groupe de travail II) :
 - a) Application de l'article 11 (Mécanisme financier), paragraphes 1 à 4
 - b) Octroi d'un concours technique et financier aux pays en développement Parties à la Convention

1/ Le Comité a décidé de supprimer le point 3 b) de l'ordre du jour provisoire (A/AC.237/42). En conséquence, le point 3 c) a été renuméroté et est devenu 3 b).

4. Questions réglementaires, institutionnelles et juridiques :
 - a) Règlement intérieur de la Conférence des Parties et des organes subsidiaires créés par la Convention (Groupe de travail II)
 - b) Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions voulues pour son fonctionnement (plénière)
5. Etat de la Convention : ratification
6. Examen des activités du secrétariat intérimaire, y compris des fonds extrabudgétaires
7. Adoption du rapport du Comité sur sa neuvième session.

B. Organisation des travaux

7. A sa 1ère séance plénière également, le Comité a approuvé l'organisation des travaux présentée dans le document A/AC.237/42. Il a été convenu que les deux groupes de travail retoucheraient leurs programmes de travail respectifs pour que les conclusions du Comité puissent être élaborées en temps voulu (voir A/AC.237/42, annexe II).

8. A la 2ème séance plénière, le 14 février, les Coprésidents des Groupes de travail I et II ont rendu compte de l'état d'avancement des travaux consacrés aux points de l'ordre du jour que chacun de ces groupes était chargé d'examiner.

C. Election du bureau

9. A la 22ème séance plénière, le 14 février, le Président a fait le point des consultations auxquelles il avait procédé en vue de la désignation d'un candidat pour pourvoir le poste de coprésident du Groupe de travail II, qui était devenu vacant à la suite de la démission de M. Robert F. Van Lierop (Vanuatu). Il a rappelé que l'un des 11 postes de membres élus des bureaux du Comité et de ses groupes de travail était destiné à tenir compte des intérêts de l'Alliance des petits Etats insulaires dans le cadre de la structure établie des cinq groupes régionaux. Les représentants de 12 Etats ont fait des déclarations.

10. A la 3ème séance plénière, le 15 février, le Président a annoncé qu'il avait reçu de M. Edmundo de Alba Alcaraz (Mexique) une lettre dans laquelle celui-ci confirmait sa démission pour des raisons personnelles du poste de vice-président du Groupe de travail I. Des consultations étaient en cours en vue de trouver des candidats pour pourvoir le poste vacant.

[A compléter]

D. Participation

11. Des représentants des .. Etats suivants ont participé à la neuvième session :

[A compléter]

12. Les organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

[A compléter]

13. Les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

[A compléter]

14. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées :

[A compléter]

15. Les organisations non gouvernementales ci-après, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, étaient représentées :

[A compléter]

16. Etaient également représentées les autres organisations non gouvernementales ci-après :

[A compléter]

E. Documentation

17. On trouvera à l'annexe II du présent rapport la liste des documents dont le Comité était saisi à sa neuvième session.

III. COMMUNICATIONS NATIONALES ET AUTRES DECLARATIONS

A. Communications nationales

18. A la 1ère séance plénière, le 7 février, les représentants du Canada, des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni ont présenté succinctement les communications que leurs pays respectifs avaient adressées au secrétariat intérimaire en application du paragraphe 4 de la résolution 47/195 de l'Assemblée générale et qui avaient été transmises au Comité. Les représentants du Canada et du Royaume-Uni ont fait observer qu'il fallait considérer qu'en soumettant ces communications, ils s'acquittaient de l'engagement initial contracté en vertu de l'article 12 de la Convention.

19. A la 3ème séance plénière, le 15 février, le représentant de la Suisse a présenté la communication de son pays qui avait été soumise conformément à la résolution INC/1991/1 et à la déclaration faite par l'Autriche, le Liechtenstein et la Suisse lorsque ces pays avaient signé la Convention le 12 juin 1992, et qui avait été transmise au Comité.

B. Autres déclarations

20. A la 1ère séance plénière, le représentant de l'Argentine a donné des informations sur les activités relatives à l'application de la Convention qui étaient menées dans son pays. A la 3ème séance plénière, le 15 février 1994, le représentant de la Slovaquie a fait une déclaration similaire.

21. A la 2ème séance plénière, le 14 février, les représentants de la Commission océanographique intergouvernementale et du secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles ont fait des déclarations.

IV. QUESTIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS

22. A sa 1ère séance plénière, le 7 février, le Comité, conformément à la décision prise à sa sixième session (A/AC.237/24, par. 44 et 45), a renvoyé le point 2 de l'ordre du jour (Questions relatives aux engagements) au Groupe de travail I.

23. A sa 1ère séance, le 7 février, le Groupe de travail I, tenant compte de l'article 46 du règlement intérieur du Comité, a reconduit la décision qu'il avait prise à la deuxième session (A/AC.237/9, par. 25) de tenir des séances publiques à moins qu'il n'en décide autrement. Le Groupe de travail I a tenu ... séances publiques, du 7 au .. février, ainsi qu'un certain nombre de consultations officieuses.

24. Toujours à la 1ère séance du Groupe de travail, le Président du GIEC a répondu aux questions posées par les membres du Groupe de travail comme suite à son intervention précédente devant le Comité.

A. Questions méthodologiques

(A compléter)

B. Premier examen des informations communiquées par chacune des Parties visées à l'annexe I de la Convention

(A compléter)

C. Les fonctions des organes subsidiaires créés par la Convention

(A compléter)

D. Examen des engagements prévus à l'article 4, par. 2 a) et 2 b), afin de déterminer s'ils sont adéquats

(A compléter)

E. Critères relatifs à une application concertée de la Convention

(A compléter)

V. QUESTIONS RELATIVES AUX DISPOSITIONS PRISES CONCERNANT LE MECANISME FINANCIER ET L'OCTROI D'UN CONCOURS TECHNIQUE ET FINANCIER AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT PARTIES A LA CONVENTION

25. A sa 1ère séance plénière, le 7 février, le Comité, conformément à la décision prise à sa sixième session (A/AC.237/24, par. 44 et 45), a renvoyé le point 3 de l'ordre du jour (Questions relatives aux dispositions prises concernant le mécanisme financier et l'octroi d'un concours technique et financier aux pays en développement Parties à la Convention) au Groupe de travail II.

26. A sa 1ère séance, le 7 février, le Groupe de travail II, tenant compte de l'article 46 du règlement intérieur du Comité, a reconduit la décision qu'il avait prise à la deuxième session (A/AC.237/9, par. 36) de tenir des séances publiques à moins qu'il n'en décide autrement. Le Groupe de travail II a tenu ... séances publiques du 7 au .. février, ainsi qu'un certain nombre de consultations officielles.

A. Application de l'article 11 (Mécanisme financier), par. 1 à 4

(A compléter)

B. Octroi d'un concours technique et financier aux pays en développement Parties à la Convention

27. Le Groupe de travail II a examiné le point 3 b) (Octroi d'un concours technique et financier aux pays en développement Parties à la Convention) à sa 9ème séance, le 14 février. Cette question comportait deux volets :
i) le projet de système d'échange d'informations relatif aux activités nationales dans le domaine des changements climatiques (également désigné sous le nom de Climex), et ii) le programme de formation destiné à promouvoir l'application de la Convention.

a) Projet de système d'échange d'informations relatif aux activités nationales dans le domaine des changements climatiques

28. Pour l'examen de cette question, le Groupe de travail était saisi d'une note du secrétariat intérimaire du CIN/CCCC et du PNUE sur l'état d'avancement de ce projet commun et les progrès réalisés depuis la huitième session du Comité (A/AC.237/51).

29. Les représentants du secrétariat intérimaire et du PNUE ont présenté le document, et ils ont noté que la collecte et le traitement des données concernant les ressources disponibles pour les activités relatives aux changements climatiques avaient débuté sous les auspices du projet et qu'un rapport de fond serait disponible pour la dixième session du Comité. Ce dernier a en outre été informé des dispositions prises pour faire face aux besoins financiers du projet commun. Une proposition de financement avait été soumise au PNUE et des contacts bilatéraux avaient été pris avec plusieurs pays.

30. Certes, il n'avait pas encore été possible de satisfaire la totalité des besoins de financement mais quelques réponses positives avaient été reçues et le représentant du Danemark, en particulier, avait annoncé lors de la session une contribution de 200 000 dollars des Etats-Unis à titre de participation au financement du projet Climex.

31. Un certain nombre de délégations ont pris la parole et se sont déclarés favorables aux objectifs fondamentaux du projet commun. Une délégation a demandé des précisions au sujet du rôle d'Infoterra. Une autre délégation a demandé si des projets financés par le FEM seraient inclus dans le projet Climex. En réponse, les représentants du secrétariat intérimaire et du PNUE

ont noté qu'Infoterra et Climex étaient complémentaires et ont confirmé que des projets financés par le FEM seraient inclus.

32. Le Comité a invité le secrétariat intérimaire et le PNUE à poursuivre leurs activités dans le cadre de ce projet commun et leur a demandé d'élaborer pour sa dixième session un rapport de fond sur le processus d'échange d'informations que le projet Climex avait pour objet de promouvoir ainsi qu'une proposition concernant les activités qui pourraient être entreprises à la suite de la phase pilote actuelle.

b) Programme de formation

33. Pour l'examen de cette question, le Groupe de travail était saisi d'une note du secrétariat intérimaire du CIN/CCCC et de l'UNITAR sur l'état d'avancement de ce projet commun et les progrès réalisés depuis la huitième session du Comité (A/AC.237/52).

34. Les représentants du secrétariat intérimaire et de l'UNITAR ont présenté le document, notant que la phase pilote du projet, qui devait durer un an, était maintenant bien engagée. Les activités avaient d'ores et déjà commencé dans trois pays : le Zimbabwe, le Viet Nam et la Lituanie.

35. Plusieurs délégations ont demandé que le programme soit étendu à d'autres pays et à d'autres régions dès que possible.

36. Les représentants du secrétariat intérimaire et de l'UNITAR ont répondu aux questions posées par plusieurs délégations.

37. Le Comité a invité le secrétariat intérimaire et l'UNITAR à poursuivre leurs activités dans le cadre de ce projet et leur a demandé d'élaborer pour sa dixième session un nouveau rapport d'activité ainsi que des propositions concernant le développement du programme après la phase pilote.

VI. QUESTIONS REGLEMENTAIRES, INSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

A. Règlement intérieur de la Conférence des Parties

(A compléter)

B. Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions voulues pour son fonctionnement

(A compléter)

VII. ETAT DE LA CONVENTION : RATIFICATION

38. A sa 2ème séance plénière, le 14 février, le Comité a noté qu'à cette date, 55 instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion avaient été déposés et que la Convention entrerait en vigueur le 21 mars 1994.

39. Les représentants de l'Argentine, de l'Autriche, du Bénin, du Brésil, de la Gambie, de la Hongrie, de l'Italie, de Kiribati, du Sénégal et du Tchad ont informé le Comité que leurs pays respectifs avaient achevé la procédure de ratification à l'échelon national et qu'ils avaient entrepris de transmettre leurs instruments de ratification au dépositaire.

40. Les représentants du Cambodge, de la Fédération de Russie, du Népal, du Rwanda et de la Turquie ont indiqué au Comité où en était la procédure de ratification de la Convention dans leurs pays respectifs. Le représentant de la Grèce a fait une déclaration au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres.

41. Le représentant de la République de Corée a fait une déclaration.

VIII. EXAMEN DES ACTIVITES DU SECRETARIAT INTERIMAIRE, Y COMPRIS DES FONDS EXTRABUDGETAIRES

(A compléter)

IX. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE SUR SA NEUVIEME SESSION

42. A la .. séance plénière, le 18 février, à la suite des interventions des Coprésidents des deux groupes de travail qui avaient fait le point sur leurs travaux, le Rapporteur a présenté le projet de rapport au Comité (A/AC.237/L.20 et Add.1 à). Le Comité a examiné et adopté le projet de rapport tel qu'il avait été modifié oralement. Il a prié le Rapporteur de compléter le rapport avec le concours du secrétariat intérimaire et sous la conduite du Président, en tenant compte des délibérations du Comité et des modifications de forme nécessaires.
